



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 26 juin 2023

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Partenariat CAB / Mission locale – Soutien financier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGIO, Serge LINALE, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Leslie PELLEGRINI, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Charles LEONARDI

POUVOIRS :

Jean-Louis MILANI à Pierre SAVELLI

ABSENTS : Emmanuelle de GENTILI, Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

OBJET : Partenariat CAB / Mission locale – Soutien financier 2023

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment en matière de subventions ;

Vu la feuille de route développement économique, emploi, ESS 2020-2026 approuvée par le Conseil Communautaire du 1^{er} mars 2021 et la volonté de la CAB de développer l'emploi et l'insertion professionnelle notamment des publics jeunes ;

Vu la convention cadre pluriannuelle entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Mission Locale de Bastia en date du 12 octobre 2022 ;

Considérant la nécessité de collaborer de manière plus étroite avec la Mission Locale de Bastia pour améliorer l'employabilité des publics jeunes et leur insertion ;

Considérant le bilan 2022 présenté par La Mission Locale de Bastia et la demande de financement 2023 ;

Considérant que M. Pierre SAVELLI, 1^{er} vice-Président de la CAB, et Président de la « Mission Locale de Bastia », n'assiste pas et ne participe pas au vote ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

Le versement d'une subvention d'un montant de 20 000€ à la Mission Locale de Bastia pour l'exercice budgétaire 2023.

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget 2023 de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Service gestionnaire 3ECO, chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO